

Paris, le mercredi 27 septembre 2023

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

**Réf. : 2023/232**

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les conditions de la mobilisation sans précédent des policiers nationaux à l'occasion des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris qui se tiendront respectivement du 24 juillet au 11 août 2024, puis du 28 août au 08 septembre 2024.

Les perspectives d'emploi et de disponibilité s'annoncent exceptionnelles durant une période traditionnellement consacrée aux congés. Le niveau d'engagement inédit des forces de sécurité intérieure sur plus de 6 semaines aura des conséquences jusque-là inégalées sur leur sphère privée et familiale.

Un calendrier de mobilisation répondant prétendument aux besoins opérationnels a été publié par votre administration sans aucune concertation préalable et à la grande stupeur de nos collègues, selon une déclinaison chromatique qui ne peut qu'interpeller : écarlate avec 100% de présence, rouge avec 90% de présence, orange avec 75% de présence et bleu avec 60% de présence.

L'empilement incessant d'évènements depuis ces derniers mois a déjà éprouvé les policiers qui ont pourtant été fidèles à leur sens du devoir malgré l'éreintement physique et psychologique. Après une séquence de violences inouïes et dont la réponse policière a été décisive pour la préservation des fondements de la République, les forces de sécurité intérieure n'ont bénéficié d'aucun répit. Elles ont au contraire connu des sujétions sans précédent avec un engagement opérationnel extraordinaire dans la semaine du 20 au 24 septembre 2023 avec la mobilisation à 100% de nos forces mobiles.

De ce fait, la densité et l'itération de circonstances exceptionnelles exigent une juste reconnaissance qui ne saurait être limitée à des accolades épistolaires. Les policiers continueront à répondre vaillamment présents s'ils sont considérés et respectés par leur autorité tutélaire.

Ainsi, l'indemnité de voie publique (prime voie publique) issue du protocole signé le 2 mars 2022 tant attendue et qui fait l'objet d'une crispation parmi nos collègues doit être immédiatement mise en œuvre pour tous les policiers exerçant sur la voie publique tant de manière permanente que ponctuelle.

La revalorisation immédiate de l'allocation de maîtrise ainsi que de l'Indemnité de Sujétion Spéciale s'imposent comme des leviers impérieux de reconnaissance.

Alliance Police Nationale et Unsa Police tout en ayant conscience qu'il s'agit d'un évènement d'ampleur internationale unique, demandent le respect du droit à congés durant les périodes qualifiées d'écarlates », la diminution d'un taux de présence proprement ahurissant durant la période

rouge et entre les deux périodes olympiques du 12 au 27 août 2024 et la limitation de l'application de ce calendrier aux seuls départements accueillants des sites olympiques.

Un dispositif de disponibilité opérationnelle pour renforcer la présence policière, par des vacances supplémentaires sur des repos ou des rappels justement indemnisés, réalisées sur la base du volontariat et défiscalisés, est une mesure que nous appelons de nos vœux. Ce dispositif a l'avantage de faciliter une mobilisation rapide et efficiente des forces. En outre, il permettrait d'accroître les possibilités de congés pour les agents non volontaires.

Sur le même axe, les heures supplémentaires devront être défiscalisées.

La mise en place d'une indemnité missionnelle pour nos collègues éloignés de leur affectation administrative et de leur famille durant un certain nombre de jours compenserait cette affliction, tout comme la revalorisation significative de l'indemnité Journalière d'absence temporaire des CRS.

Privés de congés durant la période estivale, il ne pourrait être concevable que les policiers ne puissent épargner les jours non pris. Aussi, le déplaçonnement du compte épargne temps et l'assouplissement des règles permettraient de pérenniser leurs droits légitimes à récupération.

L'engagement plein et entier des agents ne peut également se concevoir sans que leur cellule familiale ne soit sécurisée. Vos services ne pourront raisonnablement pas faire l'économie de mesures d'accompagnement social qui font jusqu'à présent cruellement défaut.

Nous proposons donc la mise en place d'un dispositif de soutien par la prise en charge financière intégrale du paiement des centres d'accueil ou de loisirs qui seraient susceptibles d'accueillir les enfants des policiers mobilisés durant toute cette période.

L'action sociale du ministère de l'intérieur devrait aussi offrir un séjour en colonie de vacances d'une durée à déterminer aux enfants des collègues mobilisés.

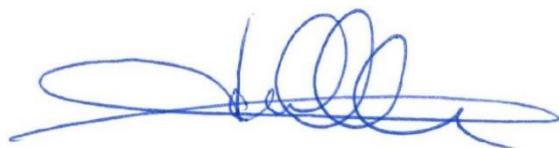
Les propositions formulées ci-dessus devraient être ouvertes aux ayants droits (grands-parents ou tout autre membre de la famille ayant un lien de parenté avec l'enfant) sans que soit requise la présence du bénéficiaire.

Face à un enjeu d'une telle importance, l'action sociale doit être dimensionnée en conséquence car elle sera l'une des clefs de la réussite de cet événement qui fera resplendir notre pays.

Concernant ces différents sujets, nous souhaitons vous rencontrer dès que possible.

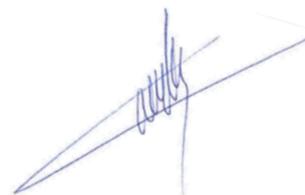
Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos doléances, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur Le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Fabien VANHEMELRYCK

Le Secrétaire Général



Olivier VARLET